

COMMENT DEVENIR AUXILIAIRE AMBULANCIER

1- CONDITIONS REQUISES/PRE REQUIS

Vous devez disposer :

- D'un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ;
- De l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- D'un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé
- D'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;

D'une attestation de formation de 70h

2- CONDITIONS D'ENTRÉE A CETTE FORMATION DE 70H

La sélection pour l'entrée en formation se fait :

1^{ère} étape

- Envoi de candidature uniquement par courrier recommandé en fonction du calendrier de sélection* (*toutes demandes reçues hors période ne seront pas retenues « cachet de la poste faisant foi »*).

2^{ème} étape

- Entretien avec un jury

**le calendrier de sélection est à consulter sur le site du CHU de la Réunion : www.chu-reunion.fr*

3 – OBJECTIFS, CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

Apprécier l'état clinique d'une personne.
Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient
Prévenir la transmission d'infection
Utiliser les techniques préventives de manutention
Etablir une communication adaptée au patient
Assurer la sécurité du transport sanitaire
Transmettre les informations pour assurer la gestion administrative du transport

Respecter les règles et les valeurs de la profession

Intitulé	Compétence	Durée
Hygiène	Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections	7h
Déontologie	Organiser son activité professionnelle dans le respect des patients et des facteurs environnants	7h
Gestes de manutention	Utiliser les techniques préventives de manutention et appliquer les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients	7h
Règles du transport sanitaire	Assurer la sécurité du transport sanitaire	7h
Gestes d'urgence et AFGSU 2	Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient	14h plus 21h AFGSU
Synthèse - Bilan	Évaluation des connaissances acquises	7h

Modalités d'évaluations

Pour obtenir l'attestation de formation d'auxiliaire ambulancier, vous devez :

- Valider l'ensemble des compétences requises ;
- Obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) ;
- Avoir effectué obligatoirement les 70h de formation.

4- ORGANISATION

Deux sessions de formation sont organisées par an :

- Une en avril
 - L'autre en octobre
- Le nombre de place par session est de 20.

5- COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation s'éleve à :

- 1500€ pour les stagiaires en activités bénéficiant d'une prise en charge.
- 750€ pour les stagiaires sans activités et les stagiaires en activités qui ne bénéficient d'aucune prise en charge (*Sous réserve de justificatif*).

6 - DEBOUCHE

Auxiliaire Ambulancier dans les entreprises de transport sanitaire privée

7 - POURSUIT DE PARCOURS

Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA)

COMMENT DEVENIR AMBULANCIER

1 - CONCOURS D'ENTRÉE

- Au nombre de 2 par an
- Aucune condition de diplôme n'est requise
- Pour vous inscrire au concours d'entrée, vous devez être titulaire de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route

➤ ORGANISATION

Le nombre de places par rentrée est de 20.

- 1 concours au 1^{er} semestre de l'année N pour une rentrée en août de l'année N
- 1 concours au 2^{ème} semestre de l'année N pour une rentrée en février de l'année N+1

➤ L'INSCRIPTION AU CONCOURS

L'inscription au concours s'effectue en ligne sur le site internet du CHU de la Réunion : www.chu-reunion.fr

Cellule Concours :

CHU SUD RÉUNION
B.P. 350 - 97448 SAINT PIERRE CEDEX
Tél : 0262 35 95 74
Fax : 0262 35 92 37
Mail : cellule.concours@ies-reunion.com

➤ ADMISSIBILITÉ

❖ Épreuve écrite d'une durée de deux heures :

- Français (du niveau du brevet des collèges)
- Arithmétique (les quatre opérations mathématiques de base, les pourcentages et les conversions)

Vous serez dispensé de l'épreuve écrite, si vous êtes titulaire :

- D'un diplôme de niveau IV (Bac ...)
- D'un diplôme du secteur sanitaire ou social de niveau V ;
- Autres cas (voir article 8 de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié).

❖ Stage d'orientation professionnelle de 140h

Vous serez dispensé du stage, si vous exercez depuis au moins un mois comme auxiliaire ambulancier.

➤ ADMISSION

❖ Épreuve orale d'une durée de 20mn

Vous serez évalué à partir d'un texte de culture générale du domaine sanitaire ou social, ainsi que sur votre motivation, votre projet professionnel et votre capacité à suivre la formation.

Vous serez dispensé de l'épreuve orale, si vous avez exercé comme auxiliaire ambulancier depuis plus d'un an en continu durant les cinq dernières années dans une entreprise de transport sanitaire.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

2 – LA FORMATION

L'objectif de la formation ambulancier est de préparer les professionnels capables d'assurer la prise en charge des personnes qui nécessitent le transport vers les établissements de santé et de développer l'approche psychologique, comportementale et sociale des ambulanciers.

La formation est programmée sur une durée de 630h, soit 455h en théorie et 175h de stage. Elle s'étale sur 18 semaines en continu et comprend : 8 modules et 4 stages (cf. ci-contre).

Modalités Pédagogiques

- Les enseignements se déroulent sous forme de cours magistraux d'enseignements dirigés
- de travaux pratiques sous forme d'atelier de simulation

VALIDATION

Pour obtenir le Diplôme d'État d'Ambulancier, vous devez :

- Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 8 modules ;
- Avoir validé les 4 stages ;
- Obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) ;
- Avoir effectué obligatoirement les 630 heures de la formation.

3 – COÛT DE LA FORMATION

- **Si vous êtes sans activité**, votre formation sera financée par la Région et l'Europe.
- **Si vous êtes en activité et ne bénéficiez d'aucune prise en charge, le coût de la formation est de 3150€**
- **Si vous êtes en activité et bénéficiez d'une prise en charge, le coût de la formation est de 6300€.**

4 LES DEBOUCHES

- Ambulancier dans le milieu public ou privé

5 POURSUITE DE PARCOURS

- Formation Appliquée à l'Emploi au SMUR (FAE SMUR)

PLANIFICATION TYPE DE LA FORMATION

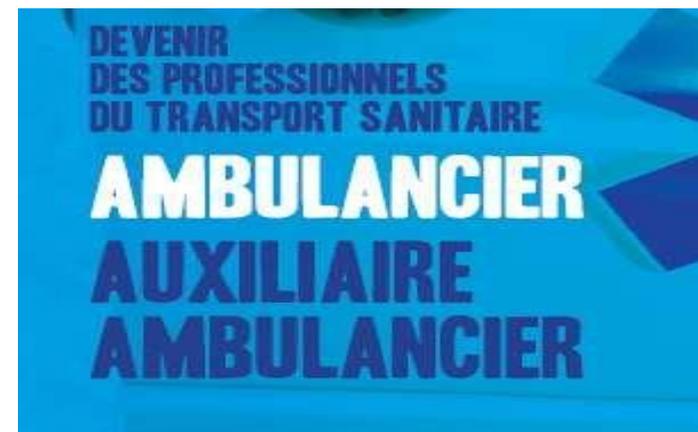
THÉORIE (13 semaines)

Mod	Intitulé	Compétence	Durée
1	Les gestes d'urgence	Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient	105h
2	L'état clinique d'un patient	Apprécier l'état clinique d'un patient	70h
3	Hygiène et prévention	Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections	35h
4	Ergonomie	Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients	70h
5	Relation et communication	Etablir une communication adaptée au patient et son entourage	70h
6	Sécurité du transport sanitaire	Assurer la sécurité du transport sanitaire	35h
7	Transmission des informations et gestion administrative	Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	35h
8	Règles et valeurs professionnelles	Organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession	35h

Stages (5 semaines)

Structures d'accueil	Durée
Service de court ou moyen séjour : personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle	35h
Service des urgences	35h
SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible	35h
Entreprise de transport sanitaire	70h

INSTITUT D'ÉTUDES DE SANTE CHU REUNION



CHU de la Réunion Site Félix GuyonAllée
des Topazes - CS 11021
97400 Saint Denis



Tel du secrétariat : 0262 71 75 30
Fax : 0262 30 71 25
Mail : secretariatnord@ies-reunion.fr

N° d'activité : 98-97-03847-97
N° SIRET : 2000 300 1300 110

Version MAJ le 16-09-21